



## Marché public à procédure adaptée Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

### Dératisation – désinsectisation des locaux

Ce document, constitue le marché public à procédure adaptée pour la dératisation – désinsectisation des locaux.

Le présent document est établi en un seul exemplaire original, conservé par l'établissement. En cas de litige, seul cet exemplaire fait foi.

Le dossier est disponible en version dématérialisée sur le site de l'AJI (<http://site.aji-france.com/>)

#### **Personne publique contractante :**

Lycée Professionnel Elsa TRIOLET

2, rue des Ecoles

28 110 Lucé

Téléphone : 02 37 35 22 80 - Fax : 02 37 28 39 59

Courriel Intendance : [intendanceelsatriolet@ac-orleans-tours.fr](mailto:intendanceelsatriolet@ac-orleans-tours.fr)

**Personne détenant le pouvoir adjudicateur :** M. Christian JOLIVET, Proviseur.

**Comptable assignataire :** Mme Caroline MAERTEN.

**Personne responsable du suivi de l'exécution du marché :** M. Jean-Gabriel GANDON,  
Gestionnaire.

**Agents référents pour le suivi :** M. Dominique SURIN, Chef Cuisinier,  
M. Eric BISSIER, Agent technique.

**Date limite de réception des offres : lundi 13 novembre 2017 à 12h00.**

Attention : l'établissement est fermé pour vacances scolaires du 21 octobre au 5 novembre 2017.

**Par courrier ou dépôt au service gestion contre récépissé**



## 1) Règlement de consultation

### a) Objet du marché

Dératisation – désinsectisation des locaux (Service Général, Restauration, Sous-sols) pour un contrat **d'un an renouvelable 3 fois pour la même durée, par tacite reconduction.**

### b) Présentation de la procédure

- Mode de passation du marché : Il s'agit d'une procédure adaptée conformément au décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.
- Allotissement : le marché à conclure est constitué d'un lot unique.
- Exécution du marché : le marché fait l'objet d'un bon de commande à l'attributaire.
- **Durée du marché : Un an, renouvelable trois fois maximum**, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- En cas de **non –reconduction**, le délai de préavis est fixé à 3 mois.

### c) Présentation des offres

#### i) Dépôt de l'offre.

Les candidats ont la possibilité d'envoyer leur offre par voie postale ou par voie électronique ([intendanceelsatriolet@ac-orleans-tours.fr](mailto:intendanceelsatriolet@ac-orleans-tours.fr)).

Les dossiers de réponse peuvent parvenir, sous pli cacheté, à l'adresse suivante :

Lycée Professionnel Elsa TRIOLET  
Service Intendance - Offre MAPA Dératisation  
2, rue des Ecoles  
28 110 Lucé

**Date limite de réception des offres : Lundi 13 Novembre 2017 à 12H00**

Attention : l'établissement est fermé pour vacances scolaires du 21 octobre au 5 novembre 2017.

#### ii) Durée de validité des offres.

Le candidat est tenu de maintenir son offre jusqu'à la fin de l'année 2017.

#### iii) Examen des candidatures et des offres.

Afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères énumérés ci-après :

Critère	Pondération	Commentaire
Qualité des prestations	40 %	Elle sera appréciée notamment par : - Habilitations, Protocoles et Méthodes, - Les fiches techniques des produits utilisés, - Les références et certifications professionnelles et Qualité .
Critère Environnemental et sociétal	25 %	Il sera apprécié en fonction du dossier du fournisseur et des engagements de l'entreprise.
Prix des prestations	35 %	Il sera apprécié en fonction du bordereau des prix unitaires (BPU) et sur le total résultant des quantités indicatives.



#### iv) Modalités d'attribution du marché.

**Toute offre incomplète ou candidature incomplète pourra être rejetée.**

L'offre la mieux classée est retenue. La personne responsable du marché avise tous les autres candidats du rejet de leur offre après attribution du marché.

Pour tous les documents, la signature exigée du candidat doit être manuscrite, originale et émaner d'une personne habilitée à engager le candidat.

#### **Le candidat doit fournir :**

1. L'acte d'engagement signé.
2. La proposition de contrat comportant les prestations réalisées lors des deux passages annuels demandés.
3. Le prix TTC (BPU) et la formule de révision annuelle.
4. Les produits, les matériels et les protocoles proposés.
5. Les éventuels engagements en matière de Qualité (ISO 9002), de l'Environnement (ISO 14000) et la responsabilité sociétale de l'entreprise (ISO 26000), ou toute autre certification.
6. Les références.
7. Tout autre document jugé utile par le candidat (Attestations, notamment).

#### **d) Facturation, mode de règlement et délai de paiement**

Le paiement s'effectue selon les règles de la comptabilité publique. Les factures seront établies en un original et deux copies. Elles porteront les mentions légales (nom et adresse du prestataire, numéro du compte bancaire ou postal...)

Le comptable assignataire est l'agent comptable du Lycée Professionnel Elsa TRIOLET.

#### **Modalité de règlement.**

Le délai maximum de paiement sur lequel l'acheteur s'engage est de 30 jours. En cas de dépassement de ce délai contractuel, les intérêts moratoires sont de droit.



## 2) CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

### a) Nature de l'opération

L'opération a pour objet l'organisation de la prévention contre le développement des insectes et rongeurs nuisibles par la pause d'appâts adaptés et le recours à des techniques éprouvées et conformes aux normes en vigueur.

Nombre de passages par an : 2

Nombre de postes indicatifs : 15 contre les rongeurs, 4 contre les insectes.

Prise de rendez-vous avec le lycée pour fixer les dates de passage.

Pour chaque visite, le prestataire ou son représentant devra fournir :

- Le bon d'intervention signé avec la date et le nom de l'intervenant.
- Le résumé des opérations effectuées ainsi que les solutions et/ou préconisations souhaitées et indispensables.

Lors de la première intervention, il sera remis au lycée :

- Le bilan sanitaire initial,
- Les fiches techniques des produits utilisés,
- Les coordonnées du centre technique du prestataire chargé de l'exécution des traitements.
- Les coordonnées du centre antipoison régional.

D'une manière générale, le prestataire s'engage à informer le lycée de toutes les modifications réglementaires applicables en France ou en Europe en termes d'analyses, de procédures de traitement des nuisibles en restauration collective, dans les locaux ERP.

### b) Prestations

#### i) Prévention

Mettre en place les moyens nécessaires pour empêcher la pénétration, la prolifération et la propagation des insectes et rongeurs nuisibles à l'intérieur des locaux.

Donner tous les conseils utiles afin :

1. D'améliorer l'étanchéité des locaux pour rendre plus difficile la pénétration des nuisibles.
2. D'améliorer la qualité du nettoyage et de l'entretien des parties difficiles d'accès ou peu utilisées (sous-sols, dépôts, etc.).
3. De proposer des modifications du stockage, afin de rendre les différents secteurs plus accessibles.

#### ii) Détection.

1. Mettre rapidement en évidence toute présence de nuisibles, de les identifier et d'en définir la provenance.
2. A chaque application et à chaque contrôle, effectuer une inspection de tous les locaux pour voir si ceux-ci ne sont pas infestés.
3. La détection de nuisibles, non prévus au contrat et identifiés comme nocifs ou dangereux feront l'objet d'un devis pour traitement.

#### iii) Destruction

1. Mettre en œuvre tous les moyens adaptés pour maîtriser toute manifestation des nuisibles prévus dans le contrat.
2. La destruction doit être raisonnée et adaptée à la « menace » par des produits efficaces et dans le respect de l'environnement.



#### iv) Action curative

L'action curative contre les nuisibles comprend les opérations suivantes :

**Pour les Rongeurs :** mise en place des postes d'appâtage avec des roudotocides conçus pour éviter les risques de dispersion, d'ingurgitation. Ils seront datés, numérotés et inventoriés sur plan.

**Pour les Insectes :** Traitement avec des insecticides et des matériels compatibles avec l'activité des différents locaux (gel homologué, par exemple).

#### v) Types de produits et matériels utilisés

Les moyens techniques mis en œuvre lors des interventions tiendront compte de la destination des locaux (cuisines/sols etc.) et de la nature des nuisibles à traiter. Le prestataire ou son représentant remettra au Lycée les fiches techniques des produits employés ainsi que la mise en œuvre de ceux-ci. Si dans l'intervalle entre deux interventions, les produits employés ne sont plus en cours suite à de nouvelles normes, une mise à jour des produits et des fiches devra être faite par le prestataire ou son représentant. Conformément à la réglementation en vigueur ou à venir, ces fiches comportent tous les renseignements nécessaires en matière de sécurité et de toxicité, et d'impact sur l'environnement.

Contrôle et/ou changement des appâts à chaque visite pour ne pas habituer les nuisibles aux produits employés.

#### c) Objectifs de résultats

Si, malgré le traitement, le Lycée constate l'apparition de nuisibles, le prestataire ou son représentant devra immédiatement remédier au traitement, et ce, à ses frais (produits + déplacement et main d'œuvre).

De plus, dans le cadre de la méthode HACCP, un suivi formalisé sera mis en place ainsi qu'un classeur permettant de suivre l'activité et l'historique des interventions, les produits utilisés et les actions mis en œuvre, la numérotation des appâts, les plans, affichages ainsi que les informations nécessaires (classeur sanitaire avec agréments, fiches techniques et attestations CS3D).

#### d) Litiges

Tout différend survenant à l'occasion du marché devra être porté à la connaissance du pouvoir adjudicateur ou de la personne responsable du suivi de l'exécution du marché dispositions de ce document s'appliquent.

Le présent document est établi en un seul exemplaire original, conservé par l'établissement. En cas de litige, seul cet exemplaire fait foi.

De plus, les conditions générales de vente figurant, le cas échéant, sur l'offre de prix, sur le «contrat», sur les factures du prestataire ou tout autre document ne sont applicables au présent marché que si elles ne contredisent pas le présent document.

Dans le cas où un différend en cours d'exécution n'a pu trouver de solution amiable, le marché sera dénoncé par l'une ou les partie(s) au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de recours contentieux, le tribunal compétent est le tribunal administratif d'ORLÉANS.



## 2) ACTE D'ENGAGEMENT DU CANDIDAT

### a) Contractant(s)

Je soussigné :

#### Formule A : Entreprise individuelle

Monsieur (Nom et Prénom).....

Agissant en nom personnel

Domicilié à (adresse complète et numéro de téléphone) :

.....  
.....  
.....

Immatriculé(e) à l'INSEE : .....

- numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....

- code d'activité économique principale (APE) : .....

- numéro d'inscription  au registre du commerce  au registre des métiers :

.....

#### Formule B : Société ou groupement d'intérêt économique

Monsieur (Nom et Prénom).....

Agissant au nom et pour le compte de la Société (intitulé complet et forme juridique de la Société) :

.....

Ayant un siège social à (adresse complète et numéro de téléphone)

.....  
.....  
.....

Immatriculé(e) à l'INSEE : .....

- numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....

- code d'activité économique principale (APE) : .....

- numéro d'inscription  au registre du commerce  au registre des métiers :

.....

L'offre ainsi présentée ne me lie que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 60 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.



## b) Respect réglementation

J'affirme, sous peine de résiliation du marché ou de mise en régie à mes torts exclusifs ou aux torts exclusifs de la Société pour laquelle (le groupement économique pour lequel) j'interviens, que je ne tombe pas ou que la dite société ou groupement ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi numéro 52.401 du 14 Avril 1952. De plus, j'atteste sur l'honneur du respect des articles 43 à 47 du Code des Marchés Publics.

Fait en un seul original

A , le

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Signature de l'entrepreneur.

## Partie réservée à l'établissement

Est acceptée, la présente offre pour valoriser l'acte d'engagement

A Lucé, le .....

Le Proviseur

Ch. JOLIVET

Le Marché a été notifié au titulaire le : ... .. / ... .. / ... ..